

L'ensemble des délibérations, consignées dans un registre, est consultable en mairie. Chacun peut en outre assister librement aux séances du Conseil.

Vote des subventions aux autres associations (non communales)

ASSOCIATIONS	Subventions 2018
BUDGET COMMUNE	votées
Pass'sport Ecoles	178,00
ADAVIP	100,00
ADIL	45,00
Assoc des Donneurs de sang	30,00
Ligue contre le cancer	150,00
La Croix d'Or	30,00
La Croix rouge française	30,00
Prévention routière	210,00
Réserve	3 179,00
TOTAL	3 952,00

Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs 2017

- Budget COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	2 043 954.82 €
Dépenses	1 594 467.12 €
Résultat de l'exercice	449 487.70 €
Résultat 2016 reporté	211 392.23 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	928 217.57 €
Dépenses	806 129.81 €
Résultat de l'exercice	122 087.76 €
Résultat 2016 reporté	-253 735.92 €

Résultat global	529 231.77 €
------------------------	---------------------

- Budget ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	98 470.30 €
Dépenses	86 375.31 €
Résultat de l'exercice	12 094.99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes	99 912.75 €
Dépenses	45 476.54 €
Résultat de l'exercice	54 436.21 €
Résultat 2016 reporté	- 13 131.84 €
Résultat global	53 399.35 €

- Budget lotissement L'OREE DU PLESSIS 3

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	177 541.60 €
Dépenses	227 639.85 €
Résultat de l'exercice	-50 098.25 €
Résultat 2016 reporté	148 932.66 €
Résultat global	98 834.41 €

- Budget lotissement L'OREE DU PLESSIS 4

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Recettes	0.00 €
Dépenses	17 550.00 €
Résultat de l'exercice	-17 550.00 €
Résultat global	-17 550.00 €

Affectation des résultats de l'exercice 2017

- Budget COMMUNE

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 660 879.93 €. Il est affecté sur le budget 2018 en totalité à la section d'investissement.

- Budget ASSAINISSEMENT

Le résultat de la section de fonctionnement s'élève à 12 094.99 €. Il est affecté sur le budget 2018 pour 10 175.00 € à la section d'investissement. Le reliquat d'excédent, soit 1 919.99 € est reporté à la section de fonctionnement.

Vote des taux des impôts directs locaux 2018 : pas d'augmentation depuis 2015

Les taux d'imposition des quatre taxes locales restent fixés à :

- Taxe d'habitation :	29.15 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties :	27.99 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	45.25 %
- Cotisation foncière des entreprises :	22.90 %

Vote des budgets primitifs 2018

Les budgets sont votés à l'unanimité et s'équilibrent (dont opérations d'ordre) en dépenses et en recettes comme suit :

- Budget COMMUNE

Section de fonctionnement	1 873 970.82 €
Section d'investissement	2 063 063.84 €

- Budget ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	93 023.59 €
Section d'investissement	167 052.96 €

- Budget lotissement de L'OREE DU PLESSIS 3

Section de fonctionnement	191 084.52 €
---------------------------	--------------

- Budget lotissement de L'OREE DU PLESSIS 4

Section de fonctionnement	1 297 710.00 €
---------------------------	----------------

Travaux de viabilisation de la 4^{ème} tranche du lotissement de l'Orée du Plessis

Après consultation et analyse des offres, il est décidé de retenir :

<ul style="list-style-type: none"> • Lot n°1 – Terrassements, voiries, assainissement EU et EP Entreprise EUROVIA 	589 472.25 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Lot n°2 – Réseaux adduction eau potable et téléphoniques Entreprise EIFFAGE ENERGIE 	68 738.23 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Lot n°3 – Aménagements paysagers Entreprise VALLOIS 	120 983.91 € HT
<ul style="list-style-type: none"> • Lot n°4 – Contrôles des réseaux d'assainissement Entreprise A3SN 	4 914.50 € HT

Travaux de revitalisation du centre bourg et équipements pour le football – emprunts

- Pour financer les travaux de revitalisation du centre bourg et la création d'équipements pour le football, il est décidé de réaliser un emprunt de 400 000 € auprès du Crédit Agricole, aux conditions suivantes :
 - remboursement sur une durée de 15 ans ;
 - taux fixe de 1.20% - échéances constantes ;
 - échéance trimestrielle d'un montant de 7 294.63 € ;
 - frais de dossier d'un montant de 600 €.
- Pour financer la TVA sur les travaux cités ci-dessus, il est décidé de réaliser un prêt « relais » d'un montant de 200 000 € auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, aux conditions suivantes :
 - le remboursement du capital pourra être effectué à tout moment, sans frais, au plus tard 24 mois après la date de mise à disposition des fonds ;
 - le taux nominal de l'emprunt sera de 0.49%
taux fixe ;
 - échéance trimestrielle d'un montant de 245.00 € ;
 - les frais de dossier d'un montant de 200 € seront déduits du déblocage de prêt.

Travaux de revitalisation du centre bourg – demande de subvention

Le Conseil départemental, au titre du contrat de territoire 2016-2021, alloue une enveloppe à la Communauté de Communes du Pays de Loiron, au titre du volet habitat pour des opérations de revitalisation du centre bourg. L'opération de densification de l'habitat en centre bourg, située à l'Orée du Plessis 4 comprend 33 lots libres de constructeurs et 28 logements locatifs avec le bailleur social MEDUANE HABITAT. Pour financer cette opération, une aide financière est sollicitée auprès du Conseil départemental.

Construction de vestiaires de football – avenant n°2 au marché passé avec SOLFAB

Pour tenir compte de travaux supplémentaires, un avenant est passé. Il s'élève à 3 500.00 € HT. Le montant du marché se trouve porté de 294 863.10 € à 298 363.10 € HT.

Tarifs de l'accueil de loisirs au 1^{er} juillet 2018

Le bilan annuel du service de l'accueil de loisirs fait apparaître un déficit moyen, sur les 6 dernières années, de 3.71 € par journée/enfant. Ce déficit étant pris en charge par les communes adhérentes, au prorata de la fréquentation par commune, il est décidé de faire apparaître, pour information, cette participation sur la grille des tarifs.

	Communes adhérentes				TOTAL	Autres Communes Participation des familles
	Participation des Communes	Participation CAF ou MSA	Participation des familles			
			QF ≤ 750 Tarif de base - 5%	QF > 750		
CENTRE DE LOISIRS						
- la semaine	76,30 €	16,20 €		48,20 €	140,70 €	124,50 €
	78,90 €	16,20 €	45,60 €		140,70 €	124,50 €
- la journée	15,26 €	3,24 €		9,64 €	28,14 €	24,90 €
	15,78 €	3,24 €	9,12 €		28,14 €	24,90 €
- 1/2 journée	7,63 €	1,62 €		4,82 €	14,07 €	12,45 €
	7,89 €	1,62 €	4,56 €		14,07 €	12,45 €
CAMPS						
- par jour	17,31 €	5,40 €		19,50 €	42,21 €	36,81 €
- par jour	18,31 €	5,40 €	18,50 €		42,21 €	36,81 €
GARDERIE						
- le matin		0,54	1,31 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €
Matin avec collation		0,54	1,51 €	1,58 €	1,58 €	1,58 €
- le soir		0,54	1,31 €	1,38 €	1,38 €	1,38 €
RESTAURANT SCOLAIRE						
- le repas	2,82 €			3,48 €	6,30 €	6,30 €
- le repas	2,98 €		3,32 €		6,30 €	6,30 €
Montant de la participation CAF : 0,54 €/h						

A titre d'information, en 2017 :

ACCUEIL DE LOISIRS	
Dépenses totales	72 666 €
Participation des familles	28 048 €

RESTAURANT SCOLAIRE	
Dépenses totales	167 537 €
Participation des familles	96 720 €

Règlements intérieurs des salles communales

Pour permettre la location de la salle le Vicoin, un règlement intérieur et un tarif de location sont validés. Les règlements intérieurs des autres salles communales ainsi que les tarifs de location sont mis à jour et validés.

Les tarifs de location ci-après détaillés sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2018, sauf pour la salle le Vicoin, tarifs applicables à compter du 14 mai 2018.

➤ Salle des fêtes :

- Soirée : 100 €
- Soirée + lendemain : 220 €
- Journée : 180 €
- Journée + lendemain : 300 €

➤ **Salle Le Vicoin** :

- Soirée : 50 €
Soirée et lendemain : 90 €
- Journée : 80 €
- Journée + lendemain : 120 €

➤ **Maison des associations** :

Tarif unique : 80 €

Logement de l'école primaire publique – révision du loyer après travaux

A compter du 1^{er} avril 2018, après la réalisation de travaux dans la salle de bain du logement de l'école publique, le montant du loyer est augmenté de 20 € par mois.